

A Livourne ce 12 Ventose de l'An 10. de la  
 République Française une et indivisible

**BELLEVILLE** Commissaire général des Relations Commer-  
 ciales de la République Française dans le Royaume d'Etrurie.

Au C<sup>o</sup> Jussé Directeur de l'École Française  
 des beaux Arts à Rome.

Je vous adresse, Citoyen, et la lettre originale du  
 C<sup>o</sup> Jamin et la Traite que j'ai payée. Je n'ai compris  
 dans la note que j'ai ~~envoyé~~ envoyée à lui et à vous que  
 les seuls déboursés justifiés, et je n'y ai point compté  
 ceux indispensables de transport, de bateau &c. vous  
 jugerez si ces deux pièces suffisent pour couvrir votre  
 responsabilité. Je devois croire que le C<sup>o</sup> Jamin vous  
 auroit fait connaître les pièces que je lui ai envoyées  
 et qui établissent l'avarie soufferte en mer par le  
 Capitaine Chiavello consentie par tous les consignataires  
 et le reçu de ce Capitaine de la somme que je lui ai  
 payée. Vous serez au surplus à cet égard tout ce

qui vous conviendra le mieux; et je vous aurois  
 épargné ces observations si par égard pour le  
 P<sup>er</sup> Jamin, je n'avois pas acquiescé la Traite qu'il  
 a tiré sur moi.

Si vous croyez devoir élever quelques réclamations  
 pour la violence exercée sur les caisses qui vous  
 étoient adressées, j'apprendrai avec plaisir que  
 vous vouliez en écrire au Général Dejean Ministre  
 Extraordinaire à Gênes qui y permit la visite.

J'ai l'honneur de vous saluer.  
 Belleville